

n°2026-4-3 : Energie-Photovoltaïque – Budget primitif 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le compte financier unique du budget Energie Photovoltaïque pour l'exercice 2025 approuvé par délibération n°2026-1-1 du 12 mars 2026 ;
VU l'affectation du résultat 2025 du budget Energie Photovoltaïque approuvée par délibération n°2026-1-5 du 12 mars 2026 ;

Après avis de la Commission Finances-Personnel réunie le 09 avril 2026 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif Energie Photovoltaïque pour l'année 2026 qui fait ressortir les équilibres suivants :

- En section d'exploitation : 49 169,76 €
- En section d'investissement : 87 643,85 €

n°2026-4-4 : Port – Budget primitif 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le compte financier unique du budget Port pour l'exercice 2025 approuvé par délibération n°2026-1-2 du 12 mars 2026 ;
VU l'affectation du résultat 2025 du budget Port approuvée par délibération n°2026-1-6 du 12 mars 2026 ;

Après avis de la Commission Finances-Personnel réunie le 09 avril 2026 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif Port pour l'année 2026 qui fait ressortir les équilibres suivants :

- En section d'exploitation : 542 365,26 €
- En section d'investissement : 503 658,28 €

n°2026-4-5 : Camping Municipal – Budget primitif 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le compte financier unique du budget Camping pour l'exercice 2025 approuvé par délibération n°2026-1-3 du 12 mars 2026 ;
VU l'affectation du résultat 2025 du budget Camping approuvée par délibération n°2026-1-7 du 12 mars 2026 ;

Après avis de la Commission Finances-Personnel réunie le 09 avril 2026 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif du Camping Municipal pour l'année 2026 qui fait ressortir les équilibres suivants :

- En section d'exploitation : 1 346 826,09 €
- En section d'investissement : 1 051 929,82 €

n°2026-4-6 : Commune – Budget primitif 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le compte financier unique du budget Commune pour l'exercice 2025 approuvé par délibération n°2026-1-4 du 12 mars 2026 ;
VU l'affectation du résultat 2025 du budget Camping approuvée par délibération n°2026-1-8 du 12 mars 2026 ;

Après avis de la Commission Finances-Personnel réunie le 09 avril 2026 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif de la Commune pour l'année 2026 qui fait ressortir les équilibres suivants :

-	En section de fonctionnement :	3 192 186,67 €
-	En section d'investissement :	3 892 035,10 €

n° 2026-4-7 : Taux d'imposition 2026 des impôts locaux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'état 1259 de notification des taxes directes locales pour 2026 établi par la Direction des Services Fiscaux du Morbihan ;
VU le budget primitif 2026 de la Commune ;

Considérant qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition pour l'année 2026 des taxes suivantes : taxe foncier bâti (TFB), taxe foncier non bâti (TFNB) et taxe d'habitation (TH)

Considérant la majoration de 30 % de la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Considérant la révision forfaitaire des valeurs locatives de +0,9 % en 2026 ;

Considérant que l'équilibre du budget nécessite un produit de 1 809 587 € ;

Pour 2026 les bases prévisionnelles et les produits correspondant sont les suivantes :

Taxes	Produit attendu	
	Bases	Produits
Taxe Foncières bâties	4 892 000	1 746 444 €
Taxe Foncières non bâties	50 700	21 796 €
Taxe d'habitation	4 454 000	388 389 €
Majoration taxe d'habitation	4 137 000	108 224 €
Allocations compensatrices		10 005 €
Contribution effet correcteur		- 455 266 €
Total		1 819 592 €

Après avis de la Commission Finances-Personnel réunie le 09 avril 2026 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE pour l'année 2026 le maintien des taux d'impositions comme suit :

Taxe	2025	2026
Foncier bâti	35,70 %	35,70 %
Foncier non bâti	42,99 %	42,99 %
Taxe d'habitation	8,72 %	8,72 %

n° 2026-4-8 : Subventions, contributions, cotisations 2026-2

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions d'attribution de subventions et de cotisations à attribuer à divers organismes ;

Après avis de la Commission Finances-Personnel réunie le 09 avril 2026 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

ATTRIBUE des subventions aux associations et organismes suivants conformément au tableau ci-joint qui demeurera annexé à la présente délibération.

N°	TYPE DE L'ASSOCIATION	NOM DE L'ASSOCIATION	N° ARTICLE	2025	2026
9	COMMUNALE	Ateliers du vent salé	65748	650,00 €	650,00 €
11	COMMUNALE	Amicale du Personnel de la Mairie de Locmariaquer	65748	500,00 €	750,00 €
16	COMMUNALE	Lok An Holl	65748	500,00 €	500,00 €
18	COMMUNALE	Nevezus	65748	500,00 €	500,00 €
18	COMMUNALE	Nevezus - (projet d'ouvrage et planche BD sur Kerpenhir)	65748	2 500,00 €	1 000,00 €
19	COMMUNALE	Amis de la Chapelle St Michel	65748	200,00 €	200,00 €
22	COMMUNALE	Kaer E Mem Bro	65748	1 500,00 €	1 500,00 €
7	COMMUNALE	Le GRAIn	65748	400,00 €	400,00 €
10	COMMUNALE	Association Sport Culture et Bonne Humeur de Locmariaquer	65748	2 500,00 €	2 500,00 €
4	COMMUNALE	Espace Forme	65748	1 000,00 €	1 000,00 €
3	COMMUNALE	Lok Al Terre	65748	500,00 €	500,00 €
3	COMMUNALE	Lok Al Terre (sub exceptionnelle)	65748		500,00 €
8	COMMUNALE	Boule Bretonne	65748	250,00 €	250,00 €
17	COMMUNALE	FC Mégalithes Locmariaquer	65748	1 500,00 €	1 500,00 €
23	COMMUNALE	Association des commerçants de Locmariaquer	65748	- €	500,00 €
23	COMMUNALE	Association des commerçants de Locmariaquer (sub exceptionnelle)	65748		1 000,00 €
20	COMMUNALE	Société Nautique de Locmariaquer	65748	13 000,00 €	13 000,00 €
	COMMUNALE	Noël école publique	65748	2 400,00 €	2 400,00 €
5	COMMUNALE	Du vent dans les notes	65748	1 000,00 €	500,00 €
2	COMMUNALE	L'écume des livres	65748	500,00 €	500,00 €
2	COMMUNALE	L'écume des livres (sub exceptionnelle)	65748		300,00 €
1	COMMUNALE	Conférence ND du Plas Kaër de St Vincent de Paul	65748	500,00 €	500,00 €
25	COTISATIONS	Comice Agricole et Ostréicole canton AURAY	6281	400,00 €	400,00 €
6	NON COMMUNALE	APF France HANDICAP	65748	200,00 €	200,00 €
3	NON COMMUNALE	Ligue contre le cancer	65748	200,00 €	200,00 €
19	NON COMMUNALE	Banque alimentaire	65748	300,00 €	300,00 €
	NON COMMUNALE	Union départementale des Sapeurs Pompiers du 56	65748	100,00 €	100,00 €
16	NON COMMUNALE	Secours catholique français	65748	100,00 €	100,00 €
	NON COMMUNALE	Comité d'organisation du festival Presqu'île Breizh	65748	500,00 €	500,00 €
17	NON COMMUNALE	Resto du Cœur	65748	530,00 €	550,00 €
20	NON COMMUNALE	Société nationale sauvetage en mer La Trinité/Mer	65748	1 000,00 €	1 000,00 €
15	NON COMMUNALE	Observatoire du Plancton	65748	100,00 €	100,00 €
13	NON COMMUNALE	Association prévention routière	65748	300,00 €	300,00 €
24	NON COMMUNALE	Saint-Phil en art	65748	750,00 €	750,00 €
23	NON COMMUNALE	Les Mains dans le sable	65748	100,00 €	100,00 €
	NON COMMUNALE	L'ACDGMA 56 pour le CME	65748	200,00 €	200,00 €
1	NON COMMUNALE	AFM téléthon	65748		200,00 €

n° 2026-4-9 : Subventions 2026 Lok en bulles

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition d'attribution de la subvention à l'association Lok en bulles ;

Madame Marie-Lise LE ROY LEFEVRE (Présidente de l'association) et Monsieur Pierre BEGKOYIAN (Membre du CA de l'association) ne participeront ni au débat ni au vote, ils sortent de la salle.

Après avis de la Commission Finances-Personnel réunie le 09 avril 2026 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

ATTRIBUE à l'association Lok en bulles une subvention de :

N°	TYPE DE L'ASSOCIATION	NOM DE L'ASSOCIATION	N° ARTICLE	2025	2026
6	COMMUNALE	Lok en bulles	65748	1 000,00 €	1 000,00 €

n° 2026-4-10 : Subventions 2026 Association des pensionnés de la marine marchande et de la pêche

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition d'attribution de la subvention à l'association des pensionnés de la marine marchande et de la pêche ;

Monsieur Jean-Claude CREQUER (Trésorier de l'association) ne participera ni au débat ni au vote, il sort de la salle.

Après avis de la Commission Finances-Personnel réunie le 09 avril 2026 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

ATTRIBUE à l'association des pensionnés de la marine marchande et de la pêche une subvention de :

N°	TYPE DE L'ASSOCIATION	NOM DE L'ASSOCIATION	N° ARTICLE	2025	2026
13	COMMUNALE	Association des pensionnés marine marchande et de la pêche	65748	250,00 €	250,00 €

n° 2026-4-11 : Subventions 2026 Association REG'ART

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition d'attribution de la subvention à l'association REG'ART ;

Madame Béatrice KERSUZAN (Membre du conseil collégial de l'association) ne participera ni au débat ni au vote, elle sort de la salle.

Après avis de la Commission Finances-Personnel réunie le 09 avril 2026 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

ATTRIBUE à l'association REG'ART une subvention de :

N°	TYPE DE L'ASSOCIATION	NOM DE L'ASSOCIATION	N° ARTICLE	2025	2026
14	COMMUNALE	REG'ART	65748	200,00 €	200,00 €

n° 2026-4-12 : Subventions 2026 Association Club des amis du Golfe

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition d'attribution de la subvention à l'association Club des amis du Golfe ;

Madame Cécile DUVERGER (Membre du conseil d'administration de l'association) ne participera ni au débat ni au vote, elle sort de la salle.

Après avis de la Commission Finances-Personnel réunie le 09 avril 2026 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

ATTRIBUE à l'association Club des amis du Golfe :

N°	TYPE DE L'ASSOCIATION	NOM DE L'ASSOCIATION	N° ARTICLE	2025	2026
15	COMMUNALE	Club des amis du Golfe	65748	1 000,00 €	1 000,00 €

n° 2026-4-13 : Subventions 2026 Association Saint Pierre

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition d'attribution de la subvention à l'association Saint Pierre ;

Monsieur Mathieu JEANNOT (Président de l'association) a donné pouvoir à Monsieur Pierre BEGKOYIAN, ce dernier ne participera pas au vote pour sa voix.

Après avis de la Commission Finances-Personnel réunie le 09 avril 2026 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 16 voix pour et 1 abstention:

ATTRIBUE à l'association Saint Pierre :

N°	TYPE DE L'ASSOCIATION	NOM DE L'ASSOCIATION	N° ARTICLE	2025	2026
21	COMMUNALE	Association Saint Pierre (Festival)	65748	500,00 €	700,00 €

n° 2026-4-14 : Subventions 2026 Association Unacita

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition d'attribution de la subvention à l'association Unacita ;

Monsieur Pascal HUET (Vice-Président de l'association) ne participera ni au débat ni au vote, il sort de la salle.

Après avis de la Commission Finances-Personnel réunie le 09 avril 2026 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

ATTRIBUE à l'association Unacita :

N°	TYPE DE L'ASSOCIATION	NOM DE L'ASSOCIATION	N° ARTICLE	2025	2026
24	COMMUNALE	Unacita	65748	700,00 €	700,00 €

n°2026-4-15 : Emplois temporaires et saisonniers 2026-2

Considérant les travaux en régie au Centre Bourg ;
Considérant que les besoins en personnel l'été font apparaître la nécessité des emplois saisonniers ci-après ;
Considérant le caractère particulier de certaines tâches justifiant une rémunération à un indice supérieur ;
Considérant l'augmentation de la fréquentation touristique estivale ;

Après avis de la Commission Finances-Personnel réunie le 09 avril 2026 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les créations des emplois saisonniers pour 2026 détaillés ci-après.

- **Plages-abords-sentiers côtiers- circulation douce : Emplois à 30 heures / semaine** (grade adjoint technique)
 - 2 postes en juillet (à compter du 6)
 - 2 postes en août
- **Voirie entretien : 35 heures / semaine** (grade adjoint technique)
 - 2 postes en juillet (à compter du 6) et 2 postes en août
Permis B indispensable
- **Accueil mairie : Agent polyvalent** : 16 heures/semaine et 35 heures/semaine (grade adjoint administratif)
 - 1 poste du 13 avril au 30 juin à 16 heures par semaine et à temps plein du 01 juillet au 31 août
- **Agent d'entretien** : du 03 juillet au 31 août
 - **Centre de Loisirs Sans Hébergement : 25 heures / semaine** (grade adjoint technique) **18 ans** nécessaire
 - **Entretien mairie-médiathèque-vestiaires du gymnase - Maison de santé : 10/35° /semaine** (grade adjoint technique)
- **Poste de secours : Emplois à 35 heures / semaine du 4 juillet au 30 août**
 - 1 Chef de Poste (grade adjoint technique)
 - 1 Adjoint au chef de poste (grade adjoint technique)
 - 2 Sauveteurs qualifiés (grade adjoint technique)

n°2026-4-16 : Motion de soutien relative au maintien de la troisième classe à l'école publique « Le Votten »

La DASEN (direction académique des services de l'éducation nationale) nous a notifié, il y a quelques semaines, sa décision de supprimer une classe au sein de l'école à compter de la rentrée de septembre.

Cette décision est fondée, selon les services de l'Etat, sur une prévision d'effectif de 46 élèves alors que 51 élèves seraient nécessaires pour assurer le maintien de cette troisième classe.

J'ai adressé, le 27 mars dernier, un courrier à Mme la rectrice de l'académie de Rennes.

Dans ce courrier, j'ai indiqué que le départ de plusieurs élèves était, en fait, la conséquence directe de difficultés relationnelles entre l'ancienne directrice et plusieurs parents d'élèves.

Aujourd'hui, ce climat de défiance a disparu et cela permet d'espérer le retour de plusieurs élèves au sein de notre école.

En second lieu, j'ai précisé la dynamique de la politique de logement de Locmariaquer.

7 logements à l'année seront livrés en 2026, 15 en 2027 et, au moins 30 logements en bail réel solidaire sont prévus en 2028- 2029.

Ces projets ciblent prioritairement des familles et des jeunes couples, ce qui laisse envisager une augmentation significative des effectifs scolaires à très court terme.

Enfin, les parents d'élèves ont récemment organisé une manifestation afin que les trois classes soient maintenues à la prochaine rentrée, et ont exprimé leur volonté de conserver de bonnes conditions d'accueil et de travail pour leurs enfants.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le conseil municipal de Locmariaquer souhaite et demande, par la présente motion, aux autorités académiques, départementale et régionale, le maintien des trois classes de l'école « le Votten » à la rentrée 2026.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPORTE SON SOUTIEN à l'école publique « Le Votten » pour le maintien de la troisième classe.

n°2026-4-17 : Désignations aux commissions communales (Modification Finances-Personnel)

Vu la délibération n° 2026-3-14 du 31 mars 2026 portant désignation des commissions communales ;

Monsieur le Maire propose de modifier la composition des membres de la commission communale Finances-Personnel.

Monsieur le Maire propose que la modification de la composition des membres à la commission communale Finances-Personnel ne se fasse pas au scrutin secret.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

MODIFIE la liste de la Commission Finances-Personnel :

COMMISSION FINANCES – PERSONNEL composée de 6 membres et d'un vice-président :

- Monsieur Guénaél HUET
- Madame Anne-Marie JEGO
- Monsieur Philippe MATIGNON
- Madame Nadia HERVE
- Madame Anne PIERINI
- Monsieur Charles LE SOMMER
- Madame Annick RIO

Questions diverses Conseil Municipal du 16 avril 2026

1 – ARS

1.1/ Contrôle des eaux de baignade 2025-2026

Conformément à la directive 2006/7/CE relative à la qualité des eaux de baignade, le bilan de la saison 2025 est positif, suite aux divers contrôles sanitaires. Notre objectif est d'obtenir des résultats au moins équivalents pour la qualité des eaux 2026.

2 - DIVERS :

2.1/ Situation hydrologique :

A Auray, la pluviométrie mensuelle (36 mm) a été presque 2 fois inférieure à la normale pour un mois de mars et plus de 6 fois inférieure à la pluviométrie de février 2026. Les précipitations se sont concentrées sur la 2^{ème} semaine de mars.

Un guide à destination des élus et agents des collectivités pour concilier fleurissement des communes et gestion de l'eau élaboré par l'EPTB Sarthe avec le CAUE de la Sarthe sous l'impulsion de la CLE du SAGE Sarthe amont, Ce guide offre des outils pour choisir les plantes les plus adéquates mais également des pistes pour concevoir espaces verts et mieux utiliser les eaux pluviales.

2.2/ Semaine du Golfe

Le directoire et l'association préparent la future édition 2027. Prochaine réunion le 7 mai.

2.3/ Divers Cie des PORTS

La demande pour une place dans les ports du Morbihan reste toujours aussi soutenue, avec plus de 32 000 demandes sur l'ensemble des ports gérés par la Compagnie fin 2025. Cela correspond à 14 300 personnes, soit en moyenne, 2,2 demandes par personne.

Si les demandes continuent de progresser dans les ports du Golfe du Morbihan et de la baie de Quiberon, on observe une certaine érosion de la demande dans le bassin de Vilaine Maritime. La trésorerie attendue, aux alentours de 5M€ au total pour 2026, constitue un élément important pour la réalisation des aménagements dans ces ports.

2.4/ Conseil Départemental :

La gestion rigoureuse du Département a permis de conserver une capacité d'investissement. La stratégie mise en œuvre permet de soutenir les projets communaux. C'est dans ce contexte que le Département a décidé de relancer le programme de solidarité territoriale (PST).

Depuis sa création en 2016, le PST a accompagné plus de 3500 projets dans les communes morbihannaises, pour un engagement total de plus de 166 millions d'euros.

Dans un environnement incertain, le Département souhaite ainsi renforcer son soutien aux communes.

2.4.1/ Comptes 2025 du Département

L'exercice 2025 s'est achevé sur un excédent brut de 31,77 M€. Les recettes de fonctionnement ont atteint 823,43 M€, en hausse de 6,1 % par rapport à 2024. Du côté des dépenses, le Département a contenu leur progression pour un total de 689,74 M€.

Les dépenses d'investissement ont progressé de +6,5 % pour s'élever à 150,69 M€, dont 76,32 M€ en maîtrise d'ouvrage directe et 74,37 M€ en subventions d'équipement.

2.4.2/ Le Morbihan adopte son premier schéma départemental de randonnées.

Le Morbihan dispose aujourd'hui d'un réseau particulièrement dense, avec plus de 5 200 km de sentiers, dont une part importante traverse les ENS, ou des propriétés privées. En effet, près de 30 % des itinéraires empruntent des terrains privés, ce qui constitue un enjeu majeur de sécurisation foncière et de pérennité des tracés. Dans ce contexte, la multiplicité des situations rend nécessaire une meilleure coordination.

- **C'est précisément l'objet du premier enjeu du schéma**, qui se traduit par un accompagnement des collectivités dans l'élaboration de documents qui permettront d'identifier les itinéraires prioritaires et de hiérarchiser les investissements.
- **Le deuxième enjeu** porte sur l'adaptation des itinéraires aux changements globaux.
- **Le troisième enjeu** vise à garantir des sentiers de qualité, diversifiés et accessibles à tous. Cela passe d'abord par la sécurisation foncière des 30 % de sentiers situés sur des propriétés privées, afin d'éviter les interruptions de parcours liées à des dénonciations de conventions de passage. Le Département prévoit de consolider ces conventions, avec les communes ou EPCI concernés. Parmi les actions engagées, figure la promotion d'itinéraires labellisés "Tourisme & Handicap".
- **Le quatrième enjeu** porte sur la conciliation des usages et des pratiques.
- **Enfin, le cinquième enjeu** concerne la valorisation touristique du territoire. Les sentiers du Morbihan constituent un véritable vecteur de découverte du patrimoine naturel et culturel.

Ce schéma sera déployé sur onze ans, avec une révision à mi-parcours en 2031. Les moyens alloués demeurent stables, à 2,5 millions d'euros par an.

2.4.3/ Problématique de l'eau dans le Département

Vingt ans après l'adoption de sa première politique départementale de l'eau, le Département a choisi de réaffirmer sa politique publique dans ce domaine, pour la mettre en cohérence avec les réalités d'aujourd'hui et les défis de demain.

Depuis 2011, plus de 1 300 kilomètres de cours d'eau ont bénéficié d'études et d'actions de renaturation, 210 kilomètres ont été effectivement restaurés, et 94 millions d'euros de subventions ont été attribués au titre du grand cycle de l'eau. On peut également noter la plantation de 900 kilomètres de haies bocagères, le soutien à plus de 1 300 exploitations agricoles.

La révision de la politique de l'eau s'organise autour de quatre enjeux majeurs :

1. Le premier est celui des capacités d'accueil. Avec une population appelée à croître de 70 000 habitants d'ici 2070 selon l'INSEE, le Morbihan devra concilier développement territorial et disponibilité d'une ressource en eau déjà sous tension.
2. Le deuxième est sanitaire. Seulement 1/3 des 115 masses d'eau du département atteint le bon état écologique et 40 % des systèmes d'assainissement restent non conformes.
3. Le troisième enjeu touche à la biodiversité et aux milieux naturels, dont la préservation conditionne directement la qualité et la disponibilité de l'eau.

4. Le quatrième porte sur les risques naturels (inondations, submersions marines...).

Face à ces enjeux, la politique fixe cinq orientations : agir pour l'adaptation climatique, préserver la qualité de l'eau au service de la santé publique, protéger et restaurer les milieux naturels, anticiper les risques naturels, et intégrer l'eau comme dimension transversale de toutes les politiques départementales.

2.4.4/ Rapport d'activité 2025.

Au cœur de l'action départementale, les solidarités demeurent une priorité. En 2025, près de 3 900 enfants ont été accompagnés par l'aide sociale à l'enfance et plus de 362 000 personnes ont été accueillies dans les Centres Morbihan Solidarités.

Le Département a poursuivi les investissements en faveur de l'équilibre et de l'attractivité du territoire, avec 45 millions d'euros mobilisés pour les projets.

Face aux enjeux environnementaux, la collectivité a renforcé son action pour la préservation des milieux naturels et des ressources, ceci à travers d'un plan en faveur des forêts et des landes.

2.5/ Conférence Régionale de Gouvernance.

Travaux de fin de mandature et bilan de 5 années de la Conférence des Scot avant la seconde étape : mise en œuvre concrète de la sobriété foncière et du développement du territoire. Cela se traduira par une évolution du SRADDET, la révision ou modification des SCOT et la mise en conformité des PLU.

Parallèlement, une enquête vient d'être menée auprès des élus et devrait déboucher sur l'élaboration d'un livre blanc sur le ZAN en Bretagne et le mise en place d'un Kit ZAN à destination des élus

Harmonisation des procédures de l'Etat pour les DDTM des 4 départements Bretons. Dans le cadre légal de la Loi SRU, Alur... Principes de réduction d'espace, de justification de consommation, de projection d'évolution (démographie, économie) et vérification du respect de l'application du Zan.

Bilan du mandat : Installation de la Conférence des Scot Bretons en août 2021 / Approbation du SRADDET en février 2024 / Installation de la CRG en février 2024. Pour la suite, réinstallation de la CRG en septembre, réunion plénière en décembre et désignation du VP et des référents des groupes de travail. Du 22 janvier à septembre 2026, maintien des réunions techniques.

3 AQTA / Pays d'AURAY :

3.1/ Pays d'Auray

- SCOT/ZAN :

Le Schéma de cohérence territoriale et la loi Zéro artificialisation nette ont été présentés en réunions publiques. Il s'agissait d'expliquer les enjeux de la loi Climat et résilience et l'application du ZAN dans le Schéma de cohérence territoriale (Scot) du pays d'Auray.

3.2/ AQTA :

- Conseil communautaire du 10 avril 2026.
 - Philippe Le Ray a été élu Président d'AQTA
 - 14 vice-présidents ont été élus

4- COMMUNE :

Questions :

- Cécile Duverger : J'ai vu dans le compte rendu du conseil municipal transmis en préfecture le 2 avril 2026 que le règlement du C3 ainsi que sa charte y figuraient tels qu'ils avaient rédigés en 2020. N'était-il pas question de le simplifier ? Les responsables des C3 s'engageront-ils à respecter ce texte ? J'ai fait différentes propositions sans réponse à ce jour. Qu'en est-il ? Enfin, le compte-rendu du bureau Municipal du lundi 13 avril fait apparaître qu'un courrier du Grain a été reçu à ce sujet, mais il n'y a pas de détail.
- A propos des Comités Consultatifs Citoyens, je me suis engagé à les pérenniser car je pense, que ce type de dispositif est important pour la participation citoyenne. Il ne s'agit pas d'un procédé démagogique, mais bien d'un outil sur lequel nous nous appuyons pour les principaux projets. Je rappelle que nous avons imaginé ce type de dispositif lors du 1^{er} mandat et les Comités Consultatifs peuvent être améliorés au regard de l'expérience. Maintenant, ces Comités Citoyens restent consultatifs et sont complémentaires de l'observatoire mis en place avec le Grain, ainsi que les rencontres régulières avec les associations.
A propos de la structure des Comités Consultatifs Citoyens, j'ai bien reçu tes propositions, mais je considère qu'il revient à la commission Communication de proposer un « toilettage » du règlement, afin de simplifier l'organisation et rendre le dispositif plus efficace si possible. Ces travaux de la commission Communication seront par la suite proposés au Conseil Municipal pour validation.
La lettre du Grain faisait simplement référence à l'efficacité du dispositif et soulignait l'importance des échanges avec les élus dans le cadre de la participation citoyenne.

Communication :

- Loïg Chesnais-Girard, Président de la Région Bretagne, David Lappartient, Président du Département et Philippe Le Ray, Président d'AQTA félicitent l'équipe Municipale pour son élection.

Vigipirate :

- l'ensemble du territoire national est maintenu en « urgence attentats »
- risques d'interventions hybrides d'acteurs étrangers pour déstabiliser le pays
- Déploiement de la fibre : les opérations se poursuivent et nous avons levé les dernières difficultés relatives aux poteaux sur certains secteurs (ceux-ci seront doublés avec les poteaux d'ENEDIS). Sur le territoire d'AQTA, nous en sommes à plus de 52% de prises raccordables commercialisées, 26% sont livrées mais pas encore intégrées. 23% des prises restantes ont été validées en études et les travaux de déploiement débutent.

Travaux :

- PLU : poursuite des travaux de révision de notre PLU.
- Travaux Park er Bereu :
 - poursuite des travaux.
 - Le semi collectif et les BRS seront livrés en février 2027.

- *SPPL : suite à l'érosion, une portion du chemin côtier entre le Guilvin et le Tal-Hir reste interdit car dangereux. Négociations en cours avec la DDTM sur la poursuite du déploiement*

Urbanisme :

- **Maison Ars/Ecole Ty Er Barrez** : une nouvelle étude est initiée dans le cadre d'un projet global.

Saisonniers : les 4 mobil-homes mis à disposition des entreprises sont opérationnels

Merci à tous

La séance est levée à 20 heures 50

**Vu la secrétaire de séance,
Marie-Lise LEROY LEFEVRE**



**Vu Le Maire,
Hervé CAGNARD**



